



La Gazette de l'UNSA-Ecologie



BILLET D'HUMEUR DE LA RENTREE

Contactez-nous

Secrétaire Général
Éric GOURDIN
06-08-57-72-62

Secrétaire Général Adjoint
Aurélien LEDUC
06-27-02-55-41

Secrétaire National
Christophe LEONARDI
06-25-03-21-59

Trésorier
Yannis FALQUE
06-25-03-20-78

Trésorier Adjoint
Damien HOLLARD
06-27-02-56-60

unsa.ecologie@ofb.gouv.fr

Durant l'été, nous avons été interpellés par l'intervention du Ministre de l'Intérieur qui a annoncé la création de **3000 postes de « gendarmes verts »** sans qu'à aucun moment il ne fasse état de la Police de l'Environnement en fonction à l'Ofb.

La direction de l'Ofb s'est félicitée de cette création et a ouvertement soutenu ce déploiement de la Gendarmerie sur notre domaine de compétence en publiant un message sans équivoque, message que vous trouverez ci-dessous.

L'Unsa-Ecologie a donc réagi dès la rentrée sur ce sujet d'importance pour nous, Inspecteurs de l'Environnement, et a adressé en retour, un message au Directeur général, au Directeur général délégué chargé de la Police et à la Directrice de la Police de l'Ofb.

L'Unsa-Ecologie va désormais se rapprocher du Ministère de l'Intérieur pour avoir des explications et faire le travail que nous sommes en droit d'attendre de hauts fonctionnaires qui sont en charge de cette mission à l'Ofb.

Message de l'Unsa-Ecologie

Bonjour Madame,
Bonjour Messieurs,

Il n'est pas étonnant que des questions vous soient remontées sur ce point d'annonce du Ministre de l'Intérieur.



En effet, nombreux nous sommes à nous interroger sur cette absence flagrante de prise en considération des Inspecteurs de l'environnement dans les propos de Gérald Darmanin. **Comment se fait-il qu'il ne connaisse pas l'existence des IE ? ne sait-il pas qu'il existe déjà une police de l'environnement ? et nous (IE), on n'existe pas alors ?** voilà le genre de remarques qui nous sont remontées.

Dès lors que l'on observe les actes et que l'on lit les propos de la Direction de l'Ofb sur les missions de police des IE, on ne peut malheureusement pas être étonnés des propos tenus dans le message ci-dessous.

Sous couvert d'un accueil favorable à l'accroissement de l'investissement de la Gendarmerie sur notre champ de compétences, vous confirmez clairement que la Gendarmerie nationale a vocation à prendre à sa charge les missions de police judiciaire des IE et que cela correspond parfaitement à votre politique, "projets que nous accueillons favorablement".

Cette position, qui n'est pas nouvelle pour les administrateurs à l'écoute des propos de Loïc OBLED, choque terriblement dans nos rangs.

Nous avons mis des années à construire notre "niche", notre reconnaissance auprès notamment des institutions dans notre domaine de la police de l'environnement et nous avons acquis cette place à force de rigueur, de formations toujours plus approfondies et d'investissements souvent personnels.

Vos prédécesseurs ont cru et ont largement contribué à défendre cette "niche" et à faire prendre conscience au Gouvernement et au Législateur le rôle et la nécessité des IE sur le terrain. **Combien de foi la loi a-t-elle renforcé les pouvoirs de police des IE ces quelques dernières années ?**

Or, toutes vos positions consistent désormais à anéantir le métier des IE et tout ce qui a été acquis.

Sans doute que vos positions statutaires n'y sont pas étrangères et vous retournerez bientôt vers des postes en préfectorale. Mais ce ne sera pas le cas des Inspecteurs de l'environnement qui devront "ramer", en tous cas nous l'espérons, pour remonter la pente.

En tant qu'administrateur au CA, nous observons l'énorme demande de police de terrain de toutes les composantes (excepté le représentant des agriculteurs) et nous entendons des propos plutôt positifs du Directeur général. Mais la différence entre les propos et les actes au résultat, et la mise en œuvre dans les instructions et les notes de service ne correspondent pas, ne résonnent pas des propos tenus au CA.

Nous aurions souhaité et apprécié que la matière grise soit employée à ancrer encore davantage la position des IE dans le système où l'environnement prenant de plus en plus de place et le besoin de la police de l'environnement se faisant de plus en plus sentir, il est évident qu'une institution telle que la Gendarmerie allait avoir la volonté de s'immiscer davantage.

Nous avons pu remarquer tout au long de l'été dans les médias nationaux, l'absence criante des IE. Que ce soit sur les contrôles sécheresse, sur les incendies de forêt ou sur le sauvetage des spécimens du Zoo, tous les Corps engagés ont été médiatisés sauf les IE, pourquoi ? Sur le dossier du Beluga, aucun agent de l'Ofb n'a participé à une conférence de presse, la pompier-vétérinaire Florence Ollivet-Courtois, les gendarmes et les autorités locales étaient bien présentes.

Seule, la Magistrature s'intéresse encore aux IE et l'Obs publie un article qui fait la promotion des IE dans cette police de l'environnement. L'absence de communication interne de votre part sur cette publication, comme toutes celles relatives à la police judiciaire d'ailleurs, ne nous a pas échappé et s'intègre parfaitement dans votre logiciel malveillant.

Message de la Direction Ofb

Bonjour à toutes et à tous,

Des questions nous ont été posées sur les implications des récentes annonces du ministre de l'intérieur sur "3 000 postes de gendarmes verts" (voir par exemple : <https://www.leparisien.fr/environnement/atteintes-a-lenvironnement-darmanin-promet-3000-postes-de-gendarmes-verts-21-08-2022-QISYJRPTZRDJDB3MV66FK2EWOU.php>).

Nous souhaitons donc avec Loïc vous préciser quelque peu les projets du ministère en la matière, projets que nous accueillons favorablement.

L'annonce du renforcement de l'OCLAESP avec la création d'antennes locales était déjà connue de vous et mise en oeuvre et vous avez déjà commencé à travailler avec les détachements de l'OCLAESP. Les antennes de Polynésie et des Hauts de France seront les dernières à se mettre en place en septembre. Nos relations avec l'Office doivent ainsi se poursuivre, voire même se développer dans les années à venir. Cette information n'est donc pas nouvelle et ne vous a probablement pas surpris.

Vous savez également que la gendarmerie nationale a décidé depuis maintenant un an ou deux de renforcer son implication dans le champ environnemental, et en particulier sur le sujet des déchets et dépôts sauvages. Elle renforce quelque peu le nombre de référents gendarmerie formés sur ces sujets, les fameux "référents AESP" dans certaines brigades de gendarmeries. Ces derniers sont formés par l'OCLAESP et l'OFB intervient également dans cette formation réalisée au niveau national. En complément, certaines initiatives locales se font jour dans des départements avec le regroupement de quelques gendarmes investis sur ces sujets et formant des petites cellules d'enquêtes.

La nouveauté de l'annonce du ministre repose sur l'augmentation du nombre de gendarmes formés sur le champ environnemental avec l'objectif d'en disposer d'un par brigade territoriale. Ces derniers vont recevoir une formation, mais qui sera probablement moins importante (et délocalisée) que les référents AESP. L'OCLAESP, pour le compte de la gendarmerie, est en train de concevoir le programme de formation qui devrait être validé à la rentrée. Il vient de nous demander si nous pouvions y prendre part sur une très courte intervention qui serait décentralisée en région. Sur le principe j'ai indiqué que oui. Je reviendrai vers vous s'agissant des modalités, en veillant à limiter l'impact en temps pour vos équipes et surtout à harmoniser le discours entre les régions en fournissant un support qui pourra être adapté par vous, mais tout cela reste encore à définir.

Vous aurez donc compris qu'il ne s'agit pas de nouveaux effectifs de gendarmerie, mais d'effectifs déjà en place et dont une quote-part du temps d'activité portera sur le domaine environnemental. Ces gendarmes ont vocation à travailler sur les infractions de base du champ environnemental au sein de leur brigade et à renforcer les liens avec les collectivités en faisant de la prévention, et notamment avec les élus sur le sujet déchets.

Ainsi, cette plus grande implication dans le champ environnemental de la gendarmerie nationale est très positive puisque cela signifie davantage d'effectifs sur le terrain dans ce domaine et nous ne pouvons que saluer cette initiative au regard des enjeux.

Je profite donc de ce mail pour vous rappeler l'importance de mettre en œuvre concrètement dans les territoires la convention que nous avons signée avec la gendarmerie nationale et qui vous a été envoyée car les coopérations opérationnelles avec cette dernière vont prendre de l'importance à l'aune de cette annonce. Elles nous permettent également d'agir de concert pour mieux traiter les infractions relevant de notre périmètre. Nous ferons un bilan plus détaillé de cette mise en œuvre sur les différents volets prévus dans la convention au premier trimestre de l'année 2023 et vous communiquerons en amont un tableau synthétique des retours que nous vous demanderons.

Ainsi, au lieu de faire le nécessaire pour recruter sur des postes d'Inspecteur de l'Environnement, le Directeur général de l'OFB contribue à faire disparaître notre métier de policier de l'environnement.

L'Unsa-Ecologie refuse cette planification visant à nous contraindre dans une police administrative destinée à se substituer au manque d'effectifs des DDT et à laisser la police judiciaire à la Gendarmerie nationale.

L'Unsa-Ecologie refuse également la transformation de notre métier consistant à nous écarter progressivement de nos missions de police judiciaire au profit d'autres missions.

La police judiciaire doit rester notre cœur de métier de terrain.



POURQUOI ADHÉRER À L'UNSA-ÉCOLOGIE ?

L'UNSA-Ecologie a pour objectif la défense de l'ensemble des personnels des établissements publics, qu'ils soient contractuels ou fonctionnaires en dénonçant les dérives de l'administration vis-à-vis des droits des agents. L'UNSA-Ecologie milite pour la mise en place d'un corps de l'environnement intégrant une véritable police environnementale et valorisant ses missions techniques d'intérêt patrimonial.



APPEL À COTISATION : Tous ensemble plus forts !
Cotisation UNSA-Ecologie : 0,30€ x INM au 1er janvier 2022
(à savoir : 66,6% déductible des impôts)

Lien (hors Internet Explorer) pour cotisation syndicale : [ICI](#)

